

Evacuation des locaux

Code du travail L231-3-1 : faire connaître les consignes de sécurité incendie et d'évacuation de l'établissement, enseigner à réagir en équipe face à un début d'incendie et s'organiser en équipe pour réaliser, en toute sécurité, l'évacuation d'un bâtiment.

- Reconnaissance des itinéraires d'évacuation et des points de rassemblements
- Mise en place de l'alarme et de l'alerte
- Plan d'évacuation
- Balisage par rapport à l'évacuation
- Missions respectives et spécifiques de chacun
- Alarme, alerte, mise hors de danger du personnel
- Technique d'évacuation générale et en particulier votre établissement
- Reconnaissance de l'itinéraire
- Signalisation – balisage
- Point de rassemblement

Objectifs

Connaître le signal d'alarme, les cheminements, la conduite à tenir (pour tout le personnel)

Répartir et connaître les missions, les techniques, les consignes d'évacuation (chargé de sécurité, d'évacuation)

Personnes concernées

Responsable de sécurité, chargé d'évacuation

Tout le personnel d'établissement

Pré-requis

Aucun

Méthode pédagogique

Exercices pratiques et théoriques

Durée : nous contacter

Lieu : en entreprise

Stagiaires : 8 personnes maximum